Dans numéro spécial: BILAN 2023

p.1

Introduction

La répartition des collectes 2016-2023	p.2
Espèces surveillées 2016-2023	p.3
Faits marquants de 2023	p.4
Surveillance renforcée tuberculose	p.5
Surveillance renforcée PPA/PPC	p.6
Surveillance renforcée West-Nile	p.7
Surveillance renforcée IAHP	p.8
Surveillance renforcée brucellose	p.9

Vie du réseau : récapitulatif 2023	p.10
Les faits marquants depuis le n°193	p.11
Quizz de la rentrée	p.12

Introduction

Dans cette lettre vous trouverez un bilan de l'activité du réseau sur l'année 2023.

L'activité du réseau SAGIR se découpe en deux modalités principales. D'un côté, le volet généraliste, associé au réseau SMAC pour la surveillance des mortalités anormales de chiroptères. Et plusieurs surveillances renforcées de l'autre. La surveillance renforcée peut se faire vis-à-vis de maladies à enjeu et faisant l'objet d'une convention avec le ministère en charge de l'agriculture : IAHP (Influenza aviaire hautement pathogène), virus du Nil Occidental (West-Nile), tuberculose bovine (dans le cadre de Sylvatub), pestes porcines classique (PPC) et africaine (PPA), et brucellose dans les départements de Savoie et Haute -Savoie (en parallèle de la surveillance active Brucellose du Bouquetin du Bargy et des Aravis). Mais le renforcement de la surveillance peut aussi se faire pour des espèces (loup-lynx-ours-galliforme de montagne-grand hamster).

Au total, pour ces différents contextes, entre janvier 2016 et décembre 2023 on recense 21 031 évènements de collecte pour un total de 25 965 échantillons (= cadavres) saisis dans Epifaune, en moyenne 2200 cadavres sont collectés par an sur le volet généraliste et 1000 en renforcé, hors période de crise. A noter, qu'en dépit des efforts fournis par le réseau et ses correspondants, la base de donnée Epifaune (contenant les données du réseau et de partenaires depuis 2014) est encore incomplète, et les chiffres présentés sont donc une sous-estimation des prises en charge réelles.

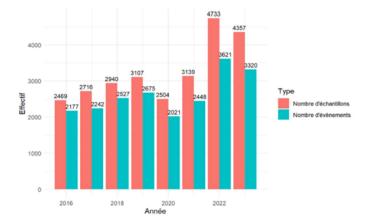


Figure 1. Evaluation du nombre d'événements et d'échantillons par année, toutes surveillance confondues, entre 2016 et 2023 (source : SAGIR-données Epifaune). Les pics observés en 2022 et 2023 sont a corréler à la crise influenza aviaire hautement pathogène en faune sauvage en France et en Europe sur ces 2 années.

CONTACT sagir@ofb.gouv.fr

https://professionnels.ofb.fr/ reseau-sagir

Responsable scientifique: Anouk Decors Animateurs OFB: Stéphanie Desvaux et Loïc Palumbo Animatrices FNC: Eva Faure et Anne De Galard









La répartition des collectes entre 2016 et 2023

Surveillance généraliste

Historiquement l'essentiel des collectes de cadavres dans le cadre de SAGIR était assuré par les FDC, ce qui est toujours vrai dans le cadre de la **surveillance généraliste**. Avec en moyenne sur les dernières années **78% des collectes effectuées par la FDC,** 18% par l'OFB et 4% par des collecteurs autres, détenteurs d'une dérogation SAGIR.

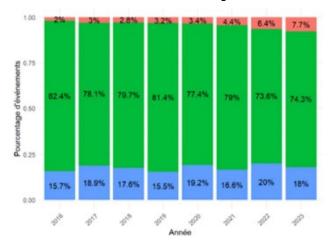


Figure 2. Evolution 2016-2023 de la répartition des collectes SAGIR généraliste entre FDC (vert), OFB (bleu) et autres collecteurs (rouge). (source : SAGIR—Epifaune)

On note également une **bonne distribution spatiale de l'effort de collecte sur le territoire hexagonal**, avec toutefois des variations entre départements, du fait des enjeux, des pressions locales et de la mobilisation autour de l'activité SAGIR.

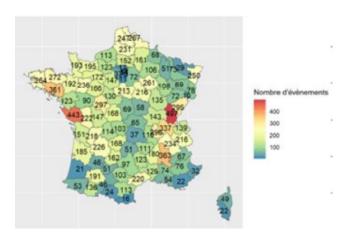


Figure 3. Distribution en France hexagonale des collectes SAGIR généraliste entre 2016-2023. (source : SAGIR—Epifaune)

La surveillance généraliste est également active en Outremer, à la Réunion, aux Antilles et s'articule avec la réserve des Terres Australes et Antarctiques Françaises.

Surveillance renforcée

A l'inverse de la surveillance généraliste, dans le cadre des surveillances renforcées, près de 70% des collectes sont réalisées par des agents OFB et cette proportion augmente encore en cas de crise sanitaire, telle que la crise IAHP de 2022-2023.

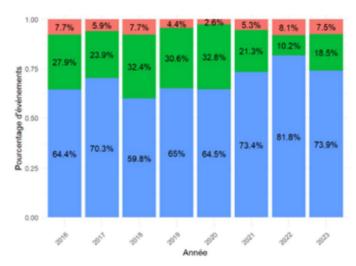


Figure 4. Evolution 2016-2023 de la répartition des collectes SAGIR renforcé entre FDC (vert), OFB (bleu) et autres collecteurs (rouge). (source : SAGIR—Epifaune)

Spatialement on note une plus grande hétérogénéité des collectes entre départements, qui peut s'expliquer par les protocoles qui définissent des départements ou zones avec des renforts de collecte ou d'analyse supplémentaires (Tuberculose, West-nile, IA, PPA) en fonction du risque.

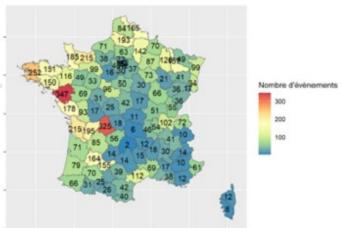


Figure 5. Distribution en France hexagonale des collectes SAGIR renforcé entre 2016-2023. (source : SAGIR—Epifaune)



Les espèces surveillées (2016-2023)

Créé à des fins de gestions cynégétiques et de toxicovigilance, le réseau SAGIR a évolué depuis sa création en 1955 et son déploiement en 1986 et inclut maintenant les espèces gibiers, comme les espèces protégées d'oiseaux et mammifères terrestres, mais également d'amphibiens (depuis 2022). Une étude de faisabilité est également en cours pour l'inclusion des reptiles terrestres.

Plus de 350 espèces ont fait l'objet d'au moins une prise en charge par le réseau tous contextes confondus, avec en moyenne plus de 150 espèces différentes par an sur les dernières années.

La part d'espèces protégées prises en charge a augmenté pour atteindre plus de 30% des prises en charge annuelles (tous contextes) depuis 2022. Cette augmentation s'explique notamment par l'augmentation de l'activité des surveillances renforcées.

Surveillance généraliste

Entre 2016 et 2023, les espèces les plus prises en charge dans l'Hexagone sont le **lièvre d'Europe** (*Lepus europaeus*) (4897 évènements), le **chevreuil européen** (*Capreolus capreolus*) (2507 évènements), le **sanglier** (*Sus scrofa*) (1025 évènements), et le **lapin de Garenne** (*Oryctolagus cuniculus*) (1005 évènements).

Ces quatre espèces représentent 70% des prises en charge dans le contexte généraliste.

Ces chiffres peuvent s'expliquer par l'abondance de ces espèces, leur intérêt cynégétique et le fort maillage des chasseurs faisant remonter des signalements au réseau.

A La Réunion l'espèce la plus prise en charge ces dernières années est le Papangue, ou **busard de Maillard** (*Circus maillardi*) du fait de l'enjeu de conservation autour de cette espèce et des nombreuses mortalités observées.

Surveillance renforcée

Trois espèces sont majoritairement prises en charge dans le cadre des surveillances renforcées : le **blaireau européen** (*Meles meles*) (surveillance tuberculose), le **cygne tuberculé** (*Cygnus olor*) (espèce sentinelle pour l'IAHP) et le **sanglier** (surveillance tuberculose et PPA/PPC).

S'ajoutent à ces espèces, sur les dernières années, les laridés (notamment mouette rieuse et goéland argenté) du fait de l'impact majeur de la crise IAHP sur ces espèces en 2022-2023 (de même que pour le fou de Bassan). Non visible sur le graphique par lissage avec les faibles prises en charge de ces espèces dans les années précédentes.

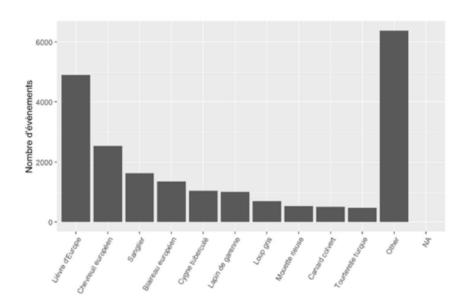


Figure 6. Répartition des prises en charge SAGIR en France hexagonale entre 2016-2023. Tous contextes confondus, généraliste et renforcés (source : SAGIR—Epifaune)



Faits marquants 2023 : cf lettres 192 et 193

Période	Territoire	Espèce(s)	Description sommaire du cas	
Janvier 2023	90	Grive (<i>Turdus sp.</i>) Merle noir (<i>Turdus merula</i>)	Parasitisme à <i>Morishitium spp.</i> Plusieurs sur animaux chassés. Découverte fortuite à l'éviscération.	
Mars 2023	25	Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>)	Identification de lésions cutanées kystiques causées par de Trématodes du genre <i>Euryhelmis</i> . Les amphibiens sont des hôt intermédiaires, les hôtes définitifs sont des mammifères	
Avril 2023	38	Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>)	Détection d'herpesvirus BfHV1 lié à des lésions cutanées év catrices chez des individus retrouvés morts. Observation et col- lecte réalisée dans le cadre des suivis LPO amphibiens.	
Juin 2023	44	Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	Botulisme : identification de <i>Clostridium botulinum</i> C/D et E chez deux individus.	
Printemps—été 2023	67, 68	Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>)	Syndrome cutané chez des hérissons. Signalements centre de sauvegarde. Investigations en cours.	
Juillet 2023	54	Martinets (<i>fam. Apodidae</i>)	Plusieurs individus présentant des troubles nerveux marqués signalés par le centre de sauvegarde . Probablement carentiel.	
Juillet 2023	17	Merle noir (<i>Turdus merula</i>)	Détection de virus USUTU sur une mortalité de merle.	
Août 2023	68 et 38	Merle noir (<i>Turdus merula</i>)	Détection de virus USUTU sur des mortalités de merle.	
Août 2023	21	Cygne tuberculé (<i>Cygnus</i> oloi) + Canard (<i>Anas sp.</i>)	Détection de botulisme type E dans le cadre d'une mortalité groupée multispécifique	
Août 2023	07 et 38	Grives et merles (07) et Tur- didés (69)	Signalement de mortalités anormales en Ardèche et par le centre de soin du 69. En cours d'investigations.	
Eté 2023	Bretagne	Fou de Bassan (<i>Morus bassanus</i>)	Identification d'individus avec une coloration noire totale ou partielle des yeux. Témoin probable d'une infection par des virus influenza aviaire (<u>article en lien</u>)	
2023	France métropolitaine	Laridés	Mortalités massives et circulation active d'influenza H5N1 HP (génotype FR9) chez les mouettes rieuses (hiver) et dans les colo nies de laridés en reproduction (printemps-été)	
Septembre 2023	71	Canard colvert	Identification de botulisme de type E	
Septembre 2023	12	Chevreuil	Mise en évidence de troubles neurologiques suite à un abcès dentaire	
Septembre 2023	51	Busards des roseaux	Cas de botulisme C/D	
Septembre 2023 à mars 2024	64 et 65	Cervidés	Détection de 7 cas de MHE (4 cerfs, 2 chevreuil, 1 Isard)	

Parmi les nombreux pathogène surveillés, plusieurs d'intérêt pour la santé des animaux domestiques et la santé humaine ont pu être détectés en 2023 :

- les calicivirus chez des lagomorphes (EBHS, RHDV, RHDV2)
- Francisella tularensis
- Brucella suis biovar2
- Brucella melitensis (Bargy et Aravis)
- Campylobacter sp.

- Clostridium botulinum (C, D, C/D, E)*
- *Leptospira* sp.
- *Listeria* sp.
- Paramyxovirus
- Streptococcus suis
- Virus USUTU
- Virus West-Nile
- Influenza avaire hautement pathogène



Surveillance renforcée : tuberculose

Concernant la surveillance de la tuberculose dans la faune sauvage, le réseau SAGIR contribue à un dispositif national plus large : SYLVATUB. L'objectif de cette surveillance est le suivi des cas dans les zones infectées et la détection précoce en cas de contamination dans des zones encore indemnes.

Protocole

La surveillance de la tuberculose est protocolisé selon 3 niveaux de risque. Chaque département de France hexagonal est classé dans l'un de ces niveaux de risque (fig. 7).

Dans le cadre de SAGIR, la surveillance de la tuberculose concerne à la fois les cerfs, les chevreuils, les blaireaux et les sangliers. Les cadavres ainsi collectés font l'objet d'une analyse tuberculose en cas de lésion (départements de niveau 1) ou de façon systématique même en absence de lésion (départements de niveau 2 et 3). Cette modalité de surveillance SAGIR est complété pour les grands ongulés par l'examen des carcasses de chasse.

Résultats 2023

En 2023, **23 cadavres de grands ongulés** ont été analysés dans le cadre de SAGIR et 230 **blaireaux ont été collectés par le réseau** – 60 par l'OFB et 170 par les FDC— (en plus des collectes par d'autres acteurs coordonnées par les DDPP).

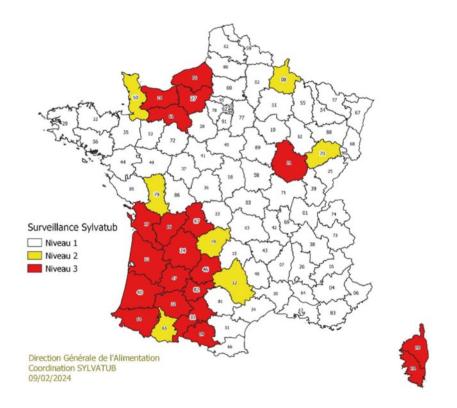


Figure 7. Classification des département de France hexagonale par niveau de surveillance Sylvatub.

- Niv.1 = pas de risque de tuberculose dans la faune sauvage (FS)
- Niv.2 = un risque de transmission de la tuberculose dans la FS par les bovins
- Niv.3 = infection de la faune sauvage confirmée



Surveillance renforcée : pestes porcines (PPA/PPC)

Une instruction nationale (NS DGAL/SDSPA/2018-938 du 21/12/2018) détaille le protocole de surveillance renforcée PPA pour la faune sauvage, mis en place suite à l'épizootie PPA en Belgique entre 2018 et 2020. L'objectif de cette surveillance est la détection précoce.

Protocole

Les départements sont répartis en niveau de risque PPA (2A pour la France hexagonale, sauf les départements de Corse, 04, 05 et 06 qui sont en 2B) (fig. 8). Ces niveaux de risque déterminent le renfort de surveillance à mettre en place.

Du fait de classification de tous les départements en niveau 2 (a ou b) tous les sangliers pris en charge par le réseau SAGIR sont analysés pour la PPA. Et bien qu'aucun département ne soit en risque renforcé PPC, tous les individus faisant l'objet d'une analyse PPA sont également testés pour la PPC.

Modalité de surveillance	Niveau 1	Niveau 2A	Niveau 2B	Niveau 3
		France)	2A and 2B)	
Fonctionnement habituel du réseau SAGIR = surveillance opportuniste basée sur l'anormalité (cadavres testés seulement si suspicion)	Х	х	Х	х
Renfort d'analyses dans Sagir = test PP (PPA+PPC) sur tous les sangliers Sagir collectés		x	X	х
Renfort de l'observation (sensibilisation ciblée de professionnels de la nature) et de la collecte (par formation au prélèvement de rate)		(x)	X	x
Renfort de collecte par suppression de tous les filtres (inclusion des bords de routes) (SAGIR + AUTRES)			(x)	х
Recherche active de cadavres: patrouilles de chasseurs, ratissage, chiens de détection				х
Surveillance active (sur sangliers chassés ou détruits): % selon le risque				х

Figure 8. Modalités de surveillance PPA en fonction du niveau de risque. Sont en 2b les département 04,05 et 06 ainsi que la Corse. Le reste des départements hexagonaux est en 2a . Tous les sangliers analysés pour la PPA le sont aussi pour la PPC

Résultats 2023

Entre **septembre 2018 et décembre 2023, 917 cadavres** de sangliers ont été collectés sur la France dans le cadre de cette surveillance renforcée. Tous négatifs pour PPA et PPC.

Sur ces 917 cadavres, 86 ont été collectés en 2023 (fig. 9). 14 cadavres supplémentaires issus de tirs dans les Alpes-Maritimes ont été testés en 2023.

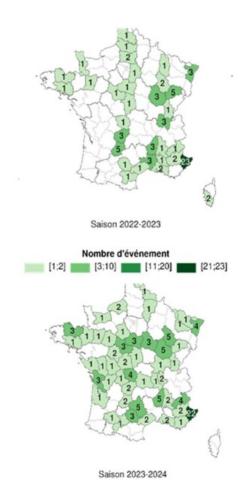


Figure 9. Distribution des collectes SAGIR renforcé PPA (sangliers) en France sur les saisons de chasse 2022-2023 et 2023 -2024.



Surveillance renforcée : West-Nile

En place depuis 2015, cette surveillance renforcée fais suite à la réémergence du virus en Camargue. L'objectif de cette surveillance est le suivi des souches virales circulantes. Elle a d'ailleurs permis de mettre en évidence pour la première fois la circulation de la lignée 2 en 2018 en France.

Protocole

La surveillance est ciblée sur une période à risque, la période d'activité des vecteurs (de juin à fin novembre). De plus cette surveillance vise les espèces les plus susceptibles de mourir du virus, et un renfort supplémentaire de surveillance est mis en place dans des départements avec une circulation plus probable (voire avérée, fig.10).



Figure 10. Départements à risque en faune sauvage pour le virus West-Nile (fond vert) en France hexagonale. *A noter, l'ajout du Gers pour 2024.*

Pour les départements à risque, en plus du renfort de collecte sur la période à risque (comme sur le reste de la France) des analyses sont réalisées toute l'années sur les espèces cibles. Les espèces cibles sont les corvidés et les rapaces, mais également les turdidés et laridés en cas de mortalités anormales et enfin tous les oiseaux avec observation de signes nerveux à l'exception des anatidés.

Par ailleurs, le recours à l'analyse systématique pour les espèces cibles pendant la période à risque en dehors des départements à risque, mis en place en 2021, a entrainé une augmentation des événements dès 2022.

Enfin, le dispositif de surveillance renforcée de l'avifaune sauvage s'est élargi à la Nouvelle-Aquitaine en 2023 avec une participation significative du département de Charente Maritime et de la Gironde.

Résultats 2023

En 2023, **116 évènements de mortalité** (144 cadavres) sur l'avifaune sauvage ont fait l'objet d'une recherche de virus West Nile (diagnostic direct du virus par RT-PCR par le LNR) dont **110 animaux collectés durant la période à risque** de juin à novembre (76%).

Cette hausse du nombre d'événements par rapport aux années antérieures (fig. 11) procède vraisemblablement d'une

hausse des mortalités en lien avec la circulation massive d'influenza aviaire, et également d'une forte circulation de virus USUTU en 2023, avec des analyses couplés sur de nombreux cas.

Parmi les 116 événements (fig. 12), deux ont été testés positifs en Charente-Maritime, dont une co-infection avec le virus USUTU chez un pigeon ramier.

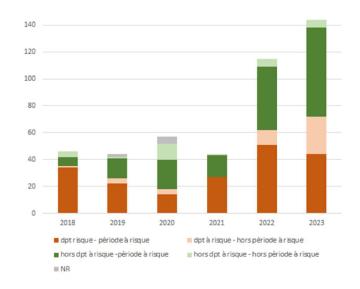


Figure 11. Evolution du nombre d'événements SAGIR de surveillance renforcée West-Nile en faune sauvage en France hexagonale en fonction des départements et des périodes.

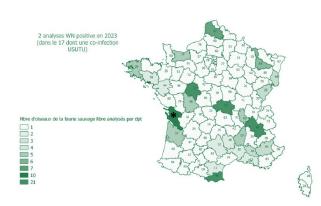


Figure 12. Répartition des d'événements SAGIR de surveillance renforcée West-Nile en faune sauvage en France hexagonale en 2023. Etoile (*) : département avec cas positif.



Surveillance renforcée : influenza aviaire (IAHP)

En 2023 une refonte réglementaire autour de l'influenza aviaire, sa surveillance et sa gestion, a eu lieu avec l'abrogation de nombreux textes par l'arrêté ministériel (AM) du 25 sept. 2023 et le remplacement par un nouvel AM relatif aux mesures de surveillance, de prévention, de lutte et de vaccination contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP).

Protocole

Cet AM a été complété par une instruction technique DGAL en 2024 (2024-462) précisant les modalités de surveillance en faune sauvage. En effet, suite à l'épizootie d'IAHP en faune sauvage qui a démarré en France en 2022, les protocoles de surveillance ont évolué, notamment pour tenir compte des nombreux cas sur les fous de Bassan et du nombre très important de signalements sur des pas de temps réduits.

La surveillance évolue en fonction du niveau de risque et de localisation (Zone à risque particulier ou non), et cible diverses familles pour les protocoles renforcés : laridés, rallidés, anatidés, rapaces, échassiers (limicoles, ardéidés, gruidés, ...). Avec l'ajout des corvidés à venir en 2024.

De plus, considérés comme de bonnes sentinelles pour la surveillance IAHP, tous les cygnes signalés morts font l'objet d'une collecte et d'une analyse IA sur tout le territoire, toute l'année

Par ailleurs, suite à la multiplication des cas d'IAHP chez des mammifères en 2022 et 2023, une surveillance des mammifères terrestres (SAGIR) et marins (RNE) a été mise en place, et a conduit a détecter 2 cas chez des renards trouvés morts à proximités de cas aviaires en février 2023.

Résultats 2023

Entre le 1 janvier 2023 et le 31 décembre 2023, **2540** oiseaux ont été collectés et analysés soit 1714 évènements dont 1417 par l'OFB et 200 par les FDC (le reste par les DDecPP, vétérinaires, mairies et parcs animaliers). **381** oiseaux ont été positifs à l'IAHP (218 événements).

Parmi les événements majeurs de 2023, on note des **mortalités majeures de laridés**, essentiellement du a un génotype (FR9) adapté à ce groupe (fig.13) . Au cours de l'hiver, les populations de mouettes rieuses on été largement impactées, notamment dans les terres (île de France, Rhône, ...). Puis, une atteinte séquencées des espèces nicheuses a été observée en été, suivant les périodes de nidification et d'éclosion, avec de très fortes mortalités chez des mouettes et l'ensemble des espèces de Sternes, de la Bretagne à la méditerranée en passant par les colonies de la Loire.

Une baisse de la circulation du virus, en France et en Europe a été observée à partir du dernier trimestre 2023.

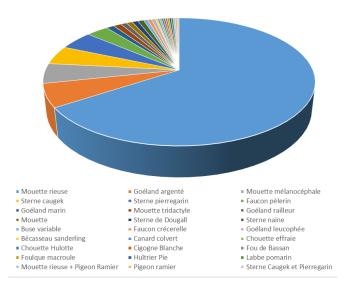


Figure 13. Répartition des d'événements positifs IAHP (%) faune sauvage, par espèce, pour l'année 2023 via la surveillance renforcée West-Nile en faune sauvage en France hexagonale en 2023. Espèce par ordre décroissant dans la légende



Surveillance renforcée : brucellose

Protocole

Une réflexion sur le dispositif de surveillance évènementielle a été démarrée en 2021 et s'est poursuivie en 2022 avec un protocole clarifié en termes d'objectifs et de modalités de surveillance, hors surveillance programmée des Bouquetins du Bargy et des Aravis (fig. 14). Cette action, qui était par ailleurs prévue, a été accélérée du fait du nouveau cas de brucellose en élevage , détecté dans un élevage bovin dans le Bargy, fin 2021.

Ce nouveau protocole est réellement effectif depuis 2023.

le cadre de la surveillance renforcée brucellose, 12 dans le département de la Savoie et 11 en Haute-Savoie.

En terme d'espèces, sept bouquetins, huit chamois, six chevreuils, un cerf et un sanglier ont été analysés .

Toutes les analyses se sont révélées négatives pour la brucellose.



Savoie et Haute-Savoie



Massif Bargy, Aravis et Sous-Dine (liste des communes dia suivante)



Reste Savoie et Haute-Savoie

Renfort de collecte

(collecte systématique, bord de route compris)

Possibilité prélèvements sang dans sinus cérébelleux

Pas de renfort de collecte

Dépistage systématique brucellose

+ recherche cause de la mort si souhaitée

Toute l'année

SAGIR renforcé brucellose (60 Ax /an)

SAGIR classique

Figure 14. Protocole de surveillance renforcée de *Brucella melitensis dans les départements de Savoie* et Haute-Savoie, hors surveillance programmée du Bouquetin dans le Bargy et les Aravis. (source : SAGIR, OFB)



Vie du réseau : récap 2023

Réunions régionales 2023

5 réunions ont eu lieu cette année, deux en présentiel et trois en visios, réunissant 224 participants (80 en présentiel et 144 en distanciel) : *ITD OFB et FDC, ITR OFB, FRC, laboratoire vétérinaires, correspondants SNGTV, DD(ets)PP, DRAAF, DREAL, parcs zoologiques, partenaires scientifiques et techniques*

Formations 2023

Les formations ITD niveau 1 (23 stagiaires dont 9 techniciens de FDC) et niveau 2 (12 stagiaires OFB) ont eu lieu fin juin.

La formation niveau 1 à destination des *laboratoires* (« perfectionnement à l'autopsie de la faune sauvage») a réuni 20 techniciens et vétérinaires de LVD.

La formation niveau 2 à destination des laboratoires « approfondissement en toxicologie faune sauvage » a réuni 20 participants (19 laboratoires et 1 IE OFB) fin septembre 2023 à VetAgro Sup à Lyon (partenaire pour cette formation).

La formation OFB « atteinte à la faune sauvage par l'utilisation de produits phytopharmaceutique et biocides » a eu lieu début novembre 2023.

E-learning: https://elearning.ofb.fr/.

Le module d'E-learning **d'Epifaune** est toujours disponible.

Un module portant sur les connaissances à acquérir pour l'octroi des dérogations à la collecte et au transport a été ouvert fin 2023 avec le renouvellement des dérogations SAGIR et SMAC pour la période 2024-2028

SAGIR en Outre-mer

En 2023, le réseau se relance en **Guadeloupe**, des réunions partenariales (OFB 971 et 972, FDC, CI-RAD, institut pasteur, Parc national, naturalistes DAAF, ARS et DREAL) et une journée de formation ont eu lieu début mai.

En Octobre, une session de formation et des réunions partenariales ont eu lieu à la **Réunion** cette fois-ci, pour les agents OFB et les partenaires (CIRAD, LVD974, FDC, IRD, DEAL974, PNRun, DAAF974).



Les faits marquants depuis la lettre n°193

Période	Période Territoire Espèce(s)		Description sommaire du cas		
	69	Renard (<i>Vulpes vulpes</i>)	Cas clinique de leptospirose		
Juin 2024	974	Lièvre à collier noir (<i>Lepus</i> nigricollis)	Un cas de RHDV2 détecté sur moelle ossuese d'un cadavre de lèvre à collier noir.		
2024	France	Corvidés	Mortalités groupées de corvidés laissant suspecter des troubles nerveux. Investigations en cours.		
Été 2024	France	Turdidés	Plusieurs foyers de virus USUTU avec des mortalités aviaire dans plusieurs départements. Premier foyer le 3/08 dans le 57		
Juillet 2024	971	Crécerelle d'Amérique (<i>Falco sparverius</i>)	Un faucon d'Amérique mort positif au virus WN en Guade- loupe <i>(info : CIRAD 971)</i>		
Aout 2024	83	Sanglier (<i>Sus scrofa</i>)	Foyer de maladie de l'œdème		
2024		Chevreuil (<i>Capreolus ca-preolus</i>)	Plusieurs clusters de mortalité anormale de chevreuil adulte. Investigations en cours.		
Juillet et Sep- embre	08 et 52	Cigognes blanches (<i>Ciconia</i> ciconia)	Mortalités liées à l'ingestion d'élastiques en grande quantité		

Veille presse

RHDV2 et déclin des populations

Letty, Jérôme, Aurélien Besnard, Nicolas Chatelain, Rémi Choquet, Gilles Holé, Yves Léonard, Régis Vannesson, and Stéphane Marchandeau.

2024. "RHDV2 Outbreak Reduces Survival and Juvenile Recruitment, Causing European Rabbit Population Collapse." Ecosphere 15(9): e70003. https://doi.org/10.1002/ecs2.70003

Bilan des épizooties IAHP en France en 2021 et 2022

MRE-023 2024-06-20 IAHP Lebouquin Maq1.pdf (anses.fr)



Quizz de rentrée 2024

Pour bien clôturer cette période estivale, nous vous proposons un quizz pour le jeu de la rentrée!

Envoyez nous vos réponses à sagir@ofb.gouv.fr (objet : « jeu de l'été SAGIR ») et la première personne du réseau (un ITD ET un laboratoire) à nous donner un maximum de bonnes réponses recevra un lot surprise ! Date limite de participation le 12/10/2024. Pour les questions à choix multiple, plusieurs bonnes réponses possibles.

- Je suis une famille de moucherons piqueurs responsables de la transmission de maladies telles que la FCO ou encore la MHE, qui suis-je?
- 2. On m'accuse souvent à tort de transmettre la FCO* ou encore la MHE[#], alors que je suis plutôt le vecteur des flavivirus (entre autre), qui suis-je ?
- 3. En parlant de flavivirus, deux représentants de la famille sont régulièrement impliqués dans des mortalités aviaires en France et en Europe, mais lesquels ?
- 4. Un sanglier est collecté dans le cadre du réseau SAGIR, quelle que soit mon hypothèse il faut qu'il soit testé pour la PPA^{*}. Vrai ou faux ?
- 5. Je collecte une mortalité multiple impliquant 3 espèces (délais post mortem similaires, 1 km²):
 - a) Je collecte les trois espèces et renseigne une fiche SAGIR unique pour la collecte
 - b) Je collecte une seule espèce et renseigne une fiche SAGIR unique en mentionnant l'observation des autres espèces
 - c) Je collecte les trois espèces, renseigne 3 fiches SAGIR et mentionne le lien entre les événements
- 6. Quesaco?



- 7. Vous observez sur un plan d'eau à la fois de la mortalité multispécifique et des oiseaux vivants présentant des signes de paralysie, et les ailes étendues :
 - a) Je procède à des collectes et demande systématiquement une analyse botulisme
 - b) Je collecte et demande une analyse influenza sur toutes les espèces
 - c) Je consigne l'événement et conclus à une mort probable liée au botulisme, sans analyse de laboratoire
 - d) Je procède à une collecte et prend contact avec les animateurs en vue d'une analyse botulisme aucun cas n'ayant jamais été observé dans le secteur. Si le résultat est positif, je pourrais me contenter des observations terrains à l'avenir. Je demande également une analyse influenza sur les espèces à risque
- 8. Dans le cadre de la surveillance tuberculose un blaireau bord de route est collecté, la prise en charge :
 - a) Est systématique
 - b) Ne peut pas être assurée par SAGIR, c'est du bord de route
 - c) Est assurée par SAGIR si le cadavre est accompagné d'une fiche SAGIR dans un département à risque
- 9. Par un beau matin de juin (risque IA négligeable) on nous signale un cygne mort à proximité d'un point d'eau. Que faire :
 - a) Je ne collecte pas
 - b) Je collecte et je demande une analyse IA
 - c) Je collecte seulement si il y a d'autres mortalités dans la zone

Rendez-vous dans la lettre 195 pour les réponses

* FCO : fièvre catarrhale ovine (= BTV : blue-tongue virus)

MHE : Maladie hémorragique épizootique (=EHD : epizootic hémorragique disease)

¤ PPA : Peste porcine africaine